

RÈGLEMENT - INSCRIPTIONS DES FILMS

Festival du Film Court Francophone de Vaulx-en-Velin – [Un poing c'est court] - 2025

ARTICLE 1. Dates et lieux

Le 25^{ème} Festival du Film Court Francophone de Vaulx-en-Velin - [Un poing c'est court] est porté par l'Association du Festival du Film court Francophone de Vaulx-en-Velin. Il se déroulera à Vaulx-en-Velin (Rhône, Métropole de Lyon – France), au cinéma Les Amphis, du vendredi 17 au samedi 25 janvier 2025.

ARTICLE 2. Conditions d'admission pour la compétition

Le festival est ouvert aux films courts (fictions, documentaires, expérimentaux ou animations), réalisés après le 31 août 2023. La durée d'un film ne doit **pas excéder 30 minutes (00 :30 :00)**.

Les films doivent être obligatoirement **en français** ou en **langue originale sous-titrée en français**. Les films doivent être **dialogués et non muets** (une bande son uniquement sera considérée comme sans dialogue).

Frais : **L'inscription est gratuite** (aucun paiement n'est exigé).

ARTICLE 3. Espace Francophone

Le festival n'accepte que les films réalisés dans ces 89 pays/territoires francophones :

Albanie, Algérie, Andorre, Argentine, Arménie, Autriche, Belgique, Bénin, Bosnie Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada/Nouveau-Brunswick, Canada-Ontario, Canada-Québec, Centrafrique, Chypre, Comores, Congo, Congo (RD), Corée du Sud, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, Dominicaine (République), Dominique, Égypte, Émirats Arabes Unis, Estonie, France, France/Nouvelle-Calédonie, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée-Équatoriale, Haïti, Hongrie, Irlande, Kosovo, Laos, Lettonie, Liban, Lituanie, Louisiane, Luxembourg, Macédoine du Nord, Madagascar, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldavie, Monaco, Monténégro, Mozambique, Niger, Pologne, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Slovaquie, Slovénie, Tchad, Tchèque (République), Thaïlande, Togo, Tunisie, Ukraine, Uruguay, Vanuatu, Vietnam, Wallonie-Bruxelles (Fédération).

ARTICLE 4. Programmation

Le Festival du film court francophone - [Un poing c'est court] propose 9 programmes en compétition (4 compétitions ouvertes à l'ensemble des jurys, 4 compétitions scolaires et 1 compétition tout public).

3 Exceptions : Les films acceptés dans le cadre du pays à l'honneur (**Cambodge**) ou pour la Soirée Francophonie ou bien Carte Blanche peuvent être réalisés avant le 31 août 2023. Ils doivent être en français ou sous-titrés en français.

ARTICLE 5. Inscriptions des films

Cinq (5) solutions sont proposées afin d'inscrire un film. Afin d'éviter des doubles ou triples réceptions d'un même film, **vous ne pouvez en choisir qu'une seule :**

- **Via le site :** L'inscription au festival s'effectue en téléchargeant la fiche d'inscription et le présent règlement sur le site internet du festival, puis en les renvoyant dûment signés avec un lien de téléchargement du film soumis de **moins de 2Go** à l'adresse suivante : info@vaulxfilmcourt.com

- **Via ShortFilmDepot :** sur le site <https://shortfilmdepot.com/>

- **Via Film Fest Platform :** sur le site <http://www.filmfestplatform.com/>

- **Via Click for Festivals :** sur le site <https://www.clickforfestivals.com/index.php> (EN/ES)

- **Via notre formulaire (bilingue)**, en ligne : <https://vu.fr/vBpYK>

Le format du film (pour l'inscription) peut être en MP4, HD.

Renommer le présent document « FFCF25_Vaulx_Règlement_fr_TITRE-FILM » en remplaçant « TITRE-FILM » par le **titre de VOTRE film**.

La réception des films, de leur fiche d'inscription et du règlement se fera à partir du 22 mai 2024 et prendra fin le **31 août 2024, à 23h59**, heure de Paris (CET, GMT+2). **Au-delà de cette dernière date, tout film envoyé ne sera pas visionné.**

ARTICLE 6. Sélection

Les ayants-droits seront informés des décisions du comité de sélection, par mél au plus tôt le 6 novembre 2024. En l'absence d'informations de sélection, ceux-ci pourront considérer que le film n'est pas sélectionné.

ARTICLE 7. Copie de Projection

Supports de projection acceptés pour le festival : DCP

Les fichiers doivent être envoyés par mél à suivicopies@unpoingcestcourt.com.

Le festival devra accuser réception des supports de projection en date du 06 janvier 2025 dernier délai.

Le formulaire en ligne →



ARTICLE 8. Diffusion des films

Tout réalisateur ou producteur ayant inscrit un film sera tenu de fournir une copie du film lors du festival, en cas de sélection. **Aucun retrait de film ne sera accepté, après annonce de sa sélection sur un de nos supports ou communiqué de presse.**

ARTICLE 9. Transport & Assurance

Tout envoi de film sélectionné est à la charge de l'ayant-droit. Le retour des copies est à la charge du festival.

ARTICLE 10. Jurys

Les jurys professionnel et presse seront composés de professionnels du cinéma, de la presse et de la communication. Les jurys jeunes, adultes, grandes écoles et Alliance Française seront composés d'amateurs du cinéma. Les jurys scolaires seront constitués d'élèves venus assister aux programmes « Petite enfance », « Enfance », « Collège », « Lycée ». Enfin, le jury décernant le prix Public sera composé de spectateurs ayant assisté à l'ensemble de la projection, Le court, La nuit.

ARTICLE 11. Prix

Les prix seront décernés, toutes catégories confondues, aux films primés. Ils comprennent un trophée, un diplôme et une dotation (financière ou matérielle) d'une valeur jusqu'à 3 000€. Tout sera attribué aux réalisateurs (ou scénariste.s, pour le Prix du Meilleur Scénario), nonobstant toute disposition (contrat / courtoisie) avec leur production / distribution. Les décisions de chaque jury sont sans appel.

◆ Grand prix du Festival

◆ Prix Spécial du Jury

◆ Prix du Meilleur Scénario

◆ Prix de la Presse

◆ Prix de la Francophonie

◆ Prix Jury Jeunes

◆ Prix Jury Adultes

◆ Prix Grandes Écoles

◆ Prix du Public

◆ Prix Lycée

◆ Prix Collège

◆ Prix Enfance

◆ Prix Petite Enfance

ARTICLE 12. Communication & Presse

En cas de sélection, le festival se réserve le droit de présenter un extrait aux télévisions locales, nationales et internationales, n'excédant pas 10% de la durée totale de l'œuvre. Le festival se réserve également le droit d'utiliser les extraits du film pour sa bande annonce officielle. De plus, des photographies des films pourront être utilisées à des fins de promotion (presse écrite, Internet, etc...).

ARTICLE 13. Droits d'auteur

La demande d'inscription en vue de la participation à la 25^{ème} édition du Festival du Film Court Francophone de Vaulx-en-Velin - [Un poing c'est court] implique l'acceptation des présentes conditions. De plus, il appartient aux réalisateurs d'être en conformité avec les règlements de la Sacem et tout droit à l'image.

ARTICLE 14. Les films sélectionnés

Les films en compétition lors du festival peuvent faire l'objet de projections non-commerciales ponctuelles lors d'événements de promotion des actions menées par l'Association du Festival du Film Court Francophone de Vaulx-en-Velin..

ARTICLE 15. Dérogations & Litiges

Le comité d'organisation est le seul habilité à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. La participation au festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. Toute contestation relative à son application et interprétation sera soumise aux tribunaux compétents de Lyon, la loi applicable étant la loi française.

ARTICLE 16. Annulation, modification

Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter le festival, sans compensation pour les participants, en cas de problème majeur.

Fait le :

À :

Signature de l'ayant-droit :